



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 95437

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur l'évolution des dépenses liées à l'aide médicale d'État (AME). Sans contrôle, ce dispositif est discriminant à l'égard des cotisants qui ne bénéficient pas des mêmes taux de remboursement. En effet, des soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de l'AME. En outre les conditions de mise en oeuvre ne sont pas contrôlées. Cela a pour conséquence une explosion des dépenses, prises en charge par le budget de l'État. Il lui demande quelles sont les évolutions possibles d'un tel dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95437

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13238

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)